

vendredi 2 octobre 2009

Maison de l'avocat
25, rue La Noüe Bras de Fer
44000 Nantes

8 h 30

Accueil des participants

9 h 30

Ouverture

Philippe JOYEUX, *Bâtonnier de Nantes*
Thierry WICKERS, *Président du Conseil National des Barreaux*

Discours

Patrick MARESCHAL, *Président du Conseil général de Loire-Atlantique*
Jacques AUXIETTE, *Président du Conseil régional des Pays de la Loire*

10 h 30

INTERCOMMUNALITÉ " IL EST TEMPS DE DÉCIDER ? "

Faut-il suivre les recommandations du comité Ballardur ?

Avant 2014, achever la carte de l'intercommunalité et rationaliser la carte des syndicats de communes, ne plus créer de nouveaux "pays", élire les organes délibérants des EPCI au suffrage universel direct, créer par la loi onze premières métropoles. À compter de 2014, permettre aux intercommunalités de se transformer en communes nouvelles, réduire d'un tiers les effectifs maximaux des exécutifs intercommunaux, confirmer la compétence générale des communes et spécialiser les départements et régions.

Modérateur : Journaliste de Ouest France

Jacques FLOCH, *Maire honoraire de Rezé, membre honoraire du Parlement, ancien secrétaire d'Etat, avocat au Barreau de Paris*
Jacqueline GOURAULT, *Présidente de la Commission Intercommunalité de l'Association des Maires de France, Sénateur-Maire de Loir et Cher*
Roland VANDERMEEREN, *Conseiller d'Etat, Président de la Cour Administrative d'Appel de Nantes*
Michel VERPEAUX, *Professeur de droit public à l'université Paris I*

12 h 00

Débats avec la salle

12h30 - 14h00

Déjeuner payant

14h00 - 17h30

La relance de l'économie par les collectivités locales

Modérateur : Katia CHASSAGNE, *Responsable de rédaction "Droit public général et des collectivités territoriales", LexisNexis*

◆ Relance de l'économie par les investissements publics

Contrats et marchés, contrats de partenariat, relance de l'activité par la dépense publique ?

Florian LINDITCH, *Agrégé des facultés de droit, professeur de droit public à l'université Paul Cézanne - Aix Marseille III, avocat au Barreau de Marseille, Directeur scientifique du JCPA*
Frédéric MARCHAND, *avocat au Barreau de Nantes*
Un acheteur public local

◆ Relance de l'économie par les investissements publics en matière d'aménagement, d'urbanisme et de construction

Yves METAIREAU, *Maire de La Baule, Président de l'Association des Maires de Loire Atlantique, Président de la Communauté d'agglomération Cap Atlantique*
Michel REVEAU, *avocat au Barreau de Nantes*

◆ Relance de l'économie, aides et subventions : jusqu'où peut-on aller ?

Catherine de KERSAUSON, *Présidente de la chambre régionale des comptes des Pays de la Loire*
Antoine PLATEAUX, *avocat au Barreau de Nantes*
Un représentant des collectivités locales

La collectivité territoriale victime

Modérateur : Marie-Astrid d'EVRY, *Directrice du département éditorial "Juristes de droit public et international", LexisNexis*

◆ Le droit à réparation des communes victimes

Atteinte aux biens (vandalisme, dégradation du domaine public mobilier et immobilier)

Christian BOIS, *avocat au Barreau de Rennes*
Un représentant des collectivités locales
Un professeur de droit public

◆ Le droit à réparation des élus et agents victimes (outrages, agressions)

Protection fonctionnelle due par la collectivité aux élus et aux agents victimes ou prévenus ou accusés

Jean-Antoine MATHYS, *Magistrat à la Chambre régionale des comptes, ancien administrateur de collectivité territoriale*
Marie-Cécile ROUSSEAU, *avocat au Barreau de Nantes*
Un assureur spécialiste des collectivités locales

◆ Responsabilité civile et pénale des agents et des élus Peuvent-ils être redevables envers la collectivité ?

Dominique RAIMBOURG, *Député de Loire-Atlantique*
Rémi-Pierre DRAI, *avocat au Barreau de Paris, membre du Conseil National des Barreaux*

Parallèlement aux débats, des avocats se **mettent gratuitement** à la disposition des élus et des fonctionnaires territoriaux pour donner des conseils et des **consultations juridiques**

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU DROIT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



Vendredi 2 octobre 2009
25, rue La Noüe Bras de Fer
44000 Nantes

Bulletin d'inscription à retourner, accompagné de votre règlement libellé à l'ordre du Conseil National des Barreaux au :
Conseil National des Barreaux - Service de la Communication - 22, rue de Londres - 75009 Paris
En cas d'annulation intervenant moins de 72 heures avant la date du colloque, aucun remboursement ne sera effectué.

Administration : _____
Fonction : _____
Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Fax : _____
E-mail : _____

Date, signature
et cachet de l'administration

Inscription

- Avocats de plus de 5 ans d'exercice **55 € TTC** (dont TVA à 19,6 %)
 Avocats de moins de 5 ans d'exercice **45 € TTC** (dont TVA à 19,6 %)
 Avocats honoraires et élèves avocats **35 € TTC** (dont TVA à 19,6 %)
 Elus, fonctionnaires, agents publics **Gratuit**

Restauration

- Je participe au déjeuner du vendredi 2 octobre **35 € TTC**

Consultations gratuites

- Je souhaite bénéficier de consultations juridiques gratuites

Ateliers

Merci de cocher 3 ateliers au choix :

Relance de l'économie par les investissements publics

ou

Le droit à réparation des communes victimes

Relance de l'économie par les investissements publics en matière d'aménagement, d'urbanisme et de construction

ou

Le droit à réparation des élus et agents victimes (outrages, agressions)

Relance de l'économie, aides et subventions : jusqu'où peut-on aller ?

ou

Responsabilité civile et pénale des agents et des élus. Peuvent-ils être redevables envers la collectivité ?